

COURS DE PRATIQUES ARTISTIQUES 2025-2026 - Appel à projets

Contexte :

Le PARCC, Centre d'art de MACS à Labenne, lance un appel à projets pour la programmation de cours publics hebdomadaires. Ces cours, animés par des intervenants extérieurs au PARCC, ont pour vocation de proposer des temps d'apprentissage, de découverte et de réflexion autour de pratiques artistiques.

Ces cours s'inscrivent dans une volonté d'ouverture du PARCC, avec pour but de favoriser le dialogue et la participation citoyenne à la vie culturelle locale.

Pour qui :

Pour des associations, des artistes professionnels ou des structures privées, quelles que soient leurs pratiques en arts visuels.

Quel projet :

Les cours proposés seront sources de découverte et permettront aux participants de s'initier à une pratique artistique, de développer leur esprit critique et leur confiance en eux. Ces cours visent également à renforcer la dynamique d'ouverture et de convivialité portée par le PARCC.

Dans quel espace :

Les cours auront lieu dans la salle des pratiques du PARCC, d'une superficie de 70 m². Des interventions en extérieur sont envisageables selon la nature des cours proposés (cour intérieure, terrasse, théâtre de verdure...).

Location et mise à disposition de la salle des pratiques :

- Mise à disposition gratuite de la salle des pratiques pour les associations.
- 10€ la séance pour les artistes professionnels ou structures privées.

Les artistes ou les associations s'engagent à respecter le règlement intérieur, en particulier à maintenir les espaces propres et en parfait état. Pour ce faire, le PARCC s'engage à mettre à disposition un kit d'entretien.

L'occupant devra fournir une attestation d'assurance.

Une convention sera établie pour cadrer l'utilisation.

Inscription du public :

- L'inscription du public aux cours se fait directement auprès des intervenants.
- Les intervenants fixent leurs tarifs et perçoivent les montants des inscriptions.
- Le PARCC s'engage à communiquer sur son site internet les informations nécessaires (horaires ; tarifs ; tranches d'âge ; coordonnées ; jauges).

Matériel :

Le PARCC ne fournit pas le matériel des cours. Il reste à la charge des intervenants ou des participants.

Horaires :

Les cours durent de 1h à 1h30 et sont hebdomadaires, de septembre 2025 à juin 2026, hors vacances scolaires. Les intervenants s'engagent pour l'intégralité de la période.

Les créneaux proposés sont :

- Mercredi, 14h - 15h30
- Mercredi, 16h - 17h30
- Samedi, 14h - 15h30
- Samedi, 16h - 17h30

Planning de l'Appel à projet:

- Juillet 2025 : lancement de l'appel à projet
- 8 août 2025 : date limite des candidatures
- 14 août 2025 : sélection des lauréats

Constitution du dossier de candidature :

- Formulaire de candidature complété
- Note d'intention (2 pages maximum avec titre, texte, visuels).
- Dossier artistique ou site internet.

Comité de sélection :

Le comité de sélection sera composé de la direction du PARCC, d'un agent du pôle Education, Culture, Sport et d'un élu de MACS.

Critères de sélection :

- Originalité et Qualité artistique
- Liens avec le territoire
- Parcours artistique
- Sensibilité à la pédagogie et à la transmission

Candidature à adresser à parcc@cc-macs.org

Date limite : **8 août 2025**.